



Lettre d'information N°38 - 25 octobre 2019

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



A la une

OCM viti-vinicole : Un communiqué du ministère de l'Agriculture du 18 octobre 2019 explique que les paiements pour la campagne 2018/2019, au titre des dispositifs financés par l'Union européenne dans le cadre de l'organisation commune du marché du secteur viti-vinicole, se sont clôturés le 15 octobre 2019. [En savoir plus](#)

Filière équine : Une instruction technique DGAL/SDSPA/2019-694 du 3 octobre 2019 précise les modalités de mise en œuvre de la première campagne de visites sanitaires obligatoires dans la filière équine (campagne 2019-2020). [En savoir plus](#)

Dans le reste de l'actualité

Lubrizon : Un communiqué du ministère de l'Agriculture en date du 18 octobre 2019 indique que les restrictions sur le miel, les œufs, les poissons d'élevage ainsi que les produits végétaux sont levées. [En savoir plus](#)

Réforme de la PAC : France Stratégie a publié un rapport intitulé « faire de la PAC un levier de la transition agroécologie », dans lequel l'organisme d'études et de perspectives fait plusieurs propositions sur la nouvelle politique agricole. [En savoir plus](#)

Fiscalité de la succession : Mercredi 23 octobre 2019, le Sénat a adopté une proposition de loi visant à « adapter la fiscalité de la succession et de la donation aux enjeux démographiques, sociétaux et économiques du XXI^e siècle ». [En savoir plus](#)

Budget UE 2020 : Mercredi 23 octobre 2019, le Parlement européen a adopté sa position sur le budget 2020 de l'UE. [En savoir plus](#)

Fruits et légumes : La Commission européenne lance un observatoire du marché des fruits et légumes. [En savoir plus](#)

Protection des abeilles : Le Parlement européen rejette la proposition de règlement de la Commission relative à l'évaluation de l'impact des produits phytopharmaceutiques sur les abeilles communes. [En savoir plus](#)

Organisations de producteurs : Une étude publiée par la Commission européenne, le 23 octobre 2019, souligne les avantages que les organisations de producteurs (OP) et les associations d'organisations de producteurs (APO) offrent aux agriculteurs de l'UE. [En savoir plus](#)